

Demande de modification du réseau public de distribution d'électricité

Indice	désignation	Date application	Objet de la modification
C	SRD-COL-006	22/09/2020	Refonte de la fiche de collecte

Résumé

Ce document décrit la fiche de collecte d'information pour une PTF de modification du réseau public de distribution de SRD.

Accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Libre	<input type="checkbox"/> SRD	<input type="checkbox"/> Confidentiel
---------------	---	------------------------------	---------------------------------------

A- DONNEES ADMINISTRATIVES

A1-DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

Particulier (M, Mme, Mlle) : _____

Société : _____

Collectivité Locale ou service de l'Etat : _____

Numéro SIRET: _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune: _____

Interlocuteur: _____

e-mail : _____

N° de téléphone joignable en journée: _____

B- LOCALISATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DE RESEAU

Code Postal : _____ Commune : _____

Adresse : _____

Référence cadastrale, N° Section : _____

N° Parcelle : _____

→ Un plan de situation est à fournir au dossier, voir exemple à l'annexe 1- Pièce 1

C- PRECISIONS TECHNIQUES

Nature de votre demande :

Construction d'un bâtiment neuf ou extension d'un bâtiment existant

Adresser une copie de l'autorisation d'urbanisme et du dossier de Permis de Construire.

Raison esthétique

Autre : _____

Descriptif de la demande :

Adresser des schéma/photos/vue aérienne décrivant la demande

D-VALIDATION DES INFORMATIONS ET DES DOCUMENTS TRANSMIS

Je souhaite une estimation du prix du raccordement

Je souhaite un devis

Je fournis obligatoirement les documents suivant :

- plan de situation
- dans le cadre de la construction d'un bâtiment : copie de l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme délivré et dossier de Permis de construire
- photos/schémas du site avec demande de déplacement
- présente fiche de collecte complétée et signée

A défaut, il m'est rappelé que tout dossier non complet me sera retourné.

Date et Signature :

COMMENT RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par mail :

raccordement@srd-energies.fr

Ou

Par courrier

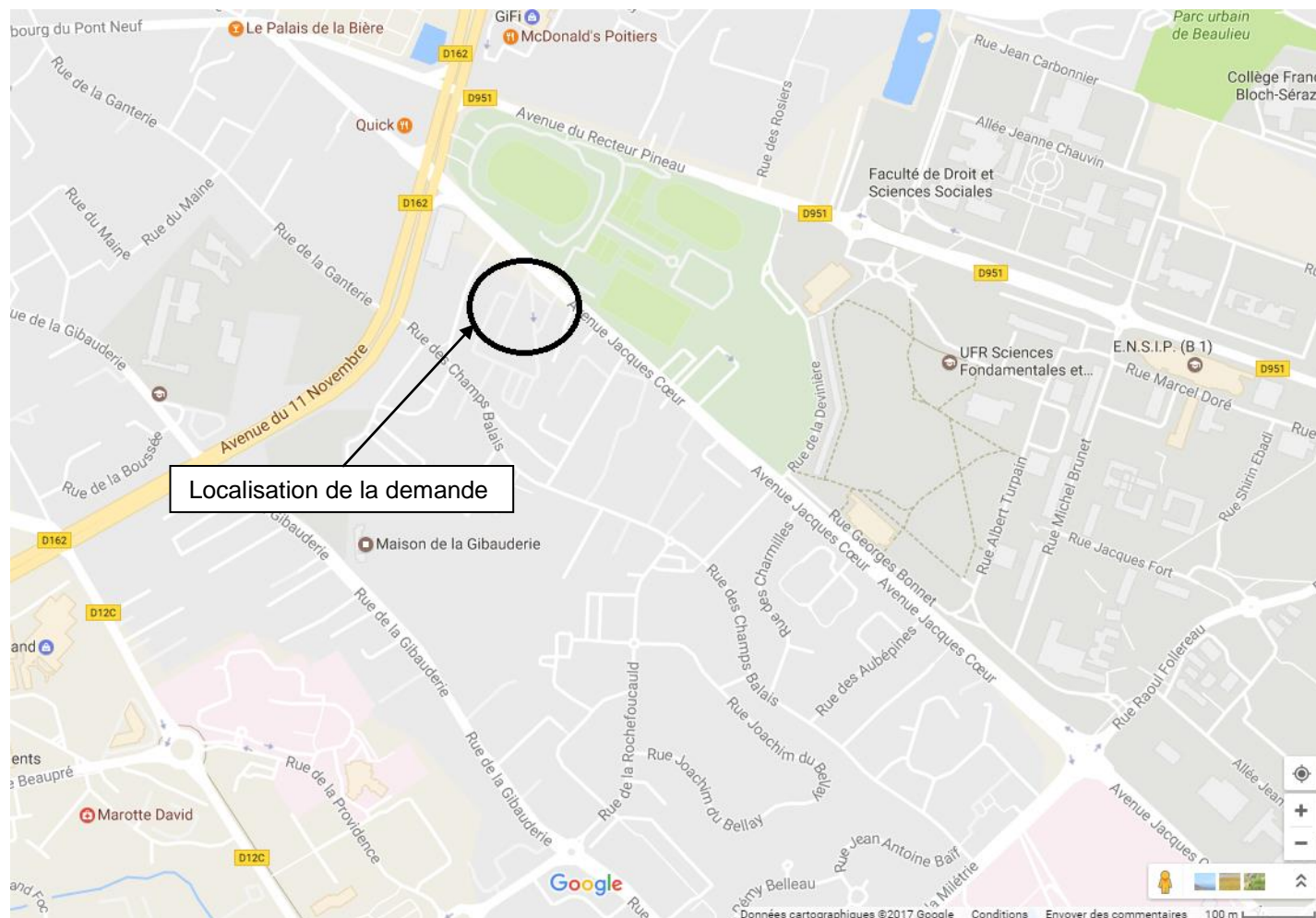
à SRD – 78 avenue jacques cœur – 86068 POITIERS Cedex 9

ANNEXE1 : EXEMPLE DE DOCUMENTS A FOURNIR AU DOSSIER

Pièce 1 : Plan de Situation

Où le trouver ? Par exemple sur le site: <https://www.google.fr/maps>

Exemple de plan de situation :



Où trouver la section cadastrale ?

- ➔ En mairie (consultation)
- ➔ Sur internet : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Pièce 2 : Copie de l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme délivré

Où le trouver ? Arrêté délivré par la mairie après acceptation du dossier de Permis de Construire ou Certificat d'urbanisme déposé en mairie.

Exemple :

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Coussay-les-Bois

dossier n° CUb 086

date de dépôt :
demandeur : Me
pour : **construction d'une habitation d'une
emprise au sol d'environ 135 m²**
adresse terrain :

CERTIFICAT D'URBANISME délivré au nom de l'État **Opération réalisable**

Le Maire de

Vu la demande présentée le 01 août 2016 par Me _____ demeurant _____
en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme :

• indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :

- cadastré 0-ZO-71
- situé au lieu-dit _____

et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en la construction d'une habitation d'une emprise au sol d'environ 135 m² ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu la Carte Communale de _____ approuvée le 07/06/2007 ;

CERTIFIE

Article 1

Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.

L'assainissement non collectif devra être conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 07/09/2009 modifié par l'arrêté interministériel du 07/03/2012, et de l'arrêté préfectoral du 19/05/1998. L'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement autonome devra être jointe à la demande de permis de construire (cf. article R.431-16-c du code de l'urbanisme).

Les raccordements aux divers réseaux seront à la charge du pétitionnaire.

Article 2